

Bilan 2016 et perspectives 2017

L'Autorité de sûreté nucléaire et le contrôle
de la sûreté nucléaire et de la radioprotection
en région Hauts-de-France



DOSSIER DE PRESSE

Conférence de presse

Le 13/09/2017 à 10h

À L'AUTORITE DE SURETE NUCLEAIRE
Division de Lille
44, rue de Tournai 59019 Lille



Contacts Presse :

Rémy ZMYSLONY, chef de la division de Lille de l'ASN, tél : 03 20 40 43 38, courriel : remy.zmyslony@asn.fr

Jean-Michel FERAT, chef de la division de Châlons-en-Champagne de l'ASN, tél : 03 26 69 33 70, courriel : jean-michel.ferat@asn.fr

Evangelia PETIT, chef du service presse de l'ASN, tél : 01 46 16 41 42, courriel : evangelia.petit@asn.fr

L'ETAT DE LA SURETE NUCLEAIRE ET DE LA RADIOPROTECTION DANS LA REGION HAUTS-DE-FRANCE CONTROLEE EN 2016

Les divisions de Châlons-en-Champagne et Lille contrôlent conjointement la sûreté nucléaire, la radioprotection et le transport de substances radioactives dans les 5 départements de la région Hauts-de-France.

Le parc d'activités et d'installations à contrôler comporte :

- des INB :
 - la centrale nucléaire de Gravelines (6 réacteurs de 900 MWe) exploitée par EDF ;
 - le site de la Somanu (Société de maintenance nucléaire) exploité par Areva à Maubeuge (Nord) ;
- des activités nucléaires de proximité du domaine médical :
 - 19 services de radiothérapie externe ;
 - 3 services de curiethérapie ;
 - 27 unités de médecine nucléaire ;
 - 92 établissements mettant en œuvre des pratiques interventionnelles ;
 - 126 appareils de scanographie ;
 - environ 4600 appareils de radiodiagnostic médical et dentaire ;
- des activités de proximité du domaine industriel et de la recherche :
 - un établissement utilisant des irradiateurs de produits sanguins ;
 - 2 cyclotrons de production de fluor 18 ;
 - environ 330 appareils de radiodiagnostic vétérinaire ;
 - 31 entreprises de radiologie industrielle ;
 - environ 1900 équipements industriels ;
 - 38 unités de recherche.
- des organismes agréés par l'ASN :
 - 4 agences d'organismes agréés dans le domaine du nucléaire de proximité.

En 2016, l'ASN a réalisé 135 inspections dans la région Hauts-de-France, dont 21 inspections à la centrale nucléaire de Gravelines, 3 inspections à la Somanu à Maubeuge, 102 inspections dans le nucléaire de proximité et 9 inspections dans le domaine du transport de substances radioactives. L'ASN a par ailleurs réalisé 14 journées d'inspection du travail dans la centrale nucléaire de Gravelines.

Au cours de l'année 2016, 6 événements significatifs classés au niveau 1 de l'échelle INES ont été déclarés par la centrale nucléaire de Gravelines. Dans le domaine du transport de substances radioactives, un événement a été classé au niveau 1 de l'échelle INES par la centrale de Gravelines. Dans le nucléaire de proximité, 5 événements ont été classés au niveau 1 de l'échelle INES (pertes ou vols d'appareils de détection de plomb dans les peintures et irradiations au scanner), auxquels s'ajoutent 7 événements concernant des traitements en radiothérapie, classés au niveau 1 sur l'échelle ASN-SFRO.

1. Appréciation par domaine

1.1 Les installations nucléaires

Centrale nucléaire de Gravelines

L'ASN considère que les performances de la centrale nucléaire de Gravelines en matière de sûreté nucléaire et de radioprotection rejoignent globalement l'appréciation générale portée sur EDF et que les performances en matière de protection de l'environnement sont en retrait.

Les performances en matière d'exploitation des réacteurs se sont améliorées en 2016. Toutefois, le site doit poursuivre ses actions d'amélioration continue, notamment en matière de rigueur d'exploitation, de réalisation des opérations, de détection rapide des écarts et d'application des consignes.

Sur le plan de la maintenance, l'ASN estime que l'état général de certains équipements a progressé. Les efforts doivent être poursuivis sur d'autres matériels, tels que les canalisations, sensibles à la corrosion du fait de leur situation en bord de mer. Le site doit rester vigilant sur la préparation et la qualité des contrôles techniques effectués durant les opérations de maintenance même si le nombre d'écarts de qualité est en diminution par rapport à 2015.

Sur le plan de la protection de l'environnement, la remise en conformité des réservoirs d'entreposage des effluents issus des circuits primaire et secondaires des réacteurs se poursuit. Le site doit porter une attention particulière à la conformité de ses installations par rapport aux dossiers de modification qu'il dépose et aux autorisations délivrées par l'ASN.

Sur le plan de la gestion des situations d'urgence et du risque d'incendie, l'ASN estime que le site doit progresser sur la gestion des charges calorifiques et la sectorisation incendie, notamment lors des opérations de maintenance des réacteurs.

Sur le plan de la radioprotection, l'ASN note des faiblesses récurrentes dans la maîtrise des accès à certaines zones présentant des risques d'exposition radiologique. Des progrès sont également attendus dans le contrôle des intervenants en sortie de zone contrôlée et la maîtrise des chantiers présentant un risque de dispersion de substances radioactives. Le site doit progresser dans la mise en œuvre de la formation en radioprotection des travailleurs exposés en s'appuyant d'avantage sur les PCR et les médecins du travail. Deux événements significatifs de niveau 1 ont été déclarés dans ce domaine.

Le 30 août 2016, l'ASN a pris une décision imposant des prescriptions relatives à la poursuite du fonctionnement du réacteur 1. L'une de ces prescriptions demandait que la pénétration de fond de cuve n° 4 (la cuve en compte 50) soit réparée de façon définitive avant le 31 décembre 2016. Cette opération a été effectuée au cours de l'arrêt pour maintenance et renouvellement du combustible, qui a débuté en août. La réparation s'est déroulée sans problème particulier. Le 18 novembre 2016, l'ASN a donné son accord pour qu'EDF procède aux opérations de recherche de criticité puis de divergence du réacteur.

Inspection du travail dans la centrale de Gravelines

Parmi les 14 journées d'inspection réalisées, l'ASN a effectué trois interventions communes avec l'inspection du travail de droit commun. Un accent particulier a été mis sur la sécurité du levage, notamment du fait des opérations de remplacement prévues des générateurs de vapeur sur le réacteur 5. L'ASN reste vigilante au respect des règles de sécurité par les intervenants. Aucun accident grave n'a été à déplorer.

Société de maintenance nucléaire de Maubeuge (Somanu)

L'ASN considère que l'exploitation des installations de la Somanu est globalement satisfaisante. Les performances d'exploitation de la Somanu se sont améliorées au fil de l'année 2016. Toutefois, compte tenu des multiples enjeux techniques et organisationnels auxquels la Somanu devra faire face dans les années à venir, les efforts engagés devront être maintenus dans la durée.

Dans le domaine de la radioprotection, les performances de l'année précédente se sont maintenues. L'ASN demande que les efforts soient poursuivis, notamment vis-à-vis de l'évolution de la dose reçue par les agents de la Somanu et des entreprises extérieures.

Dans le cadre de ses missions de contrôle, l'ASN a identifié en 2016 quelques faiblesses dans l'identification des écarts et leur traitement. L'ASN reste vigilante à la prise en compte de ses demandes par l'exploitant et au suivi des engagements qu'il prend.

Les actions liées au réexamen périodique de l'installation se poursuivent et appelleront la Somanu à maintenir ses efforts en la matière dans les prochaines années. L'instruction du dossier de modification du décret d'autorisation de création (DAC) et de la demande de modification des décisions de rejets associée a donné lieu en 2016 à plusieurs échanges techniques entre l'exploitant, l'ASN et son appui technique l'IRSN, qui ont conclu à la nécessité d'amender le dossier déjà élaboré par des mesures et des études complémentaires. Le retard identifié en 2015 sur ce sujet ne s'est pas résorbé en 2016. Il convient de noter, à cet égard, que l'instruction de la modification du DAC par le ministère chargé de l'environnement a été suspendue dans l'attente de la réception de ces éléments complémentaires.

1.2 La radioprotection dans le domaine médical

Radiothérapie

La région Hauts-de-France compte 19 centres de radiothérapie, contrôlés par l'ASN. Ces centres mettent en œuvre 44 accélérateurs, pour la plupart récents, dont

certaines utilisent des techniques innovantes avec notamment deux appareils de contactthérapie, un GammaKnife® (appareil à sources), un équipement de radiochirurgie robotisé, dit CyberKnife® (générateur X), mis en service en 2016 au nouveau centre hospitalier universitaire d'Amiens et un équipement de tomothérapie mis en service également en 2016 au centre hospitalier de Saint-Quentin.

Quatorze inspections ont été menées en 2016 par l'ASN dans ces centres de radiothérapie, en vue de contrôler la radioprotection des patients et des travailleurs. Elles ont été orientées sur l'examen de la politique et du management de la qualité au travers notamment des processus de gestion des risques a priori, de gestion du retour d'expérience des événements indésirables ou de la mise en place de nouvelles techniques et de la gestion du changement.

L'ASN avait relevé, depuis plusieurs années, que les centres s'étaient engagés dans une démarche d'amélioration continue des pratiques. L'année 2016 a été marquée par des constats plus mitigés quant à la pérennité des systèmes en place. En effet, plusieurs centres, à la suite de changements humains ou organisationnels, ont à remettre à niveau leur système de management de la qualité et les outils de pilotage associés. L'ASN relève une hétérogénéité entre les centres de la région et un manque de constance dans le temps. Cette situation a d'ailleurs donné lieu à une décision de mise en demeure pour l'un d'eux et à un suivi rapproché (fréquence d'inspection supérieure à la moyenne nationale) pour six autres ; parmi ces six centres, deux connaissent des difficultés en matière de moyens humains en radiothérapeutes et deux autres en matière de gestion consécutivement à des restructurations.

La démarche de recueil et d'analyse des événements indésirables est désormais en place dans tous les centres. Toutefois, l'ASN constate à nouveau en 2016 un essoufflement de la dynamique de recensement et d'analyse des événements indésirables et précurseurs. Le nombre de déclarations des événements significatifs de radioprotection, tant internes à l'établissement qu'à l'ASN, reste à un niveau assez faible et implique de façon hétérogène les personnels. Par ailleurs, le suivi des plans d'action issus de ces analyses reste parfois perfectible.

La démarche de mise sous assurance qualité du processus de prise en charge des patients, après avoir fortement progressé dans les années passées, doit maintenant être maintenue dans le temps au travers de systèmes durables et résiliants face aux changements d'environnement et d'organisation, cela dans un contexte d'évolution rapide des techniques.

En effet, le domaine de la radiothérapie fait de plus en plus appel à des technologies innovantes qui permettent

notamment une meilleure précision dans les traitements. L'ASN demande que leur appropriation par les équipes des centres fasse l'objet d'une réflexion approfondie, d'une gestion de projet et soit accompagnée des moyens humains et techniques adéquats. L'ASN continuera de donner une priorité à la bonne prise en compte de ces préalables.

Pratiques interventionnelles

Les actions de contrôle de l'ASN dans le domaine des pratiques interventionnelles s'appuient sur une étude réalisée en 2013 auprès des établissements de la région réalisant des actes aux blocs opératoires et en salles dédiées. L'ASN constate que les pratiques interventionnelles sont de plus en plus utilisées et qu'elles ont considérablement évolué au cours des dernières années. Cette étude a permis de renforcer la connaissance des pratiques interventionnelles et de mieux appréhender les enjeux forts de radioprotection pour le praticien, l'équipe médicale et pour les patients, en particulier lors d'actes longs ou répétés.

En 2016, l'ASN a réalisé 14 inspections dans le domaine des pratiques interventionnelles, notamment en blocs opératoires, comprenant des actes de cardiologie. Ces inspections révèlent une marge de progression importante dans la prise en compte de ces risques, notamment par la nécessité d'optimiser les paramètres des équipements en adaptant les protocoles standards des fournisseurs, ce qui permettrait de réduire l'exposition des patients et des travailleurs. Par ailleurs, des difficultés sont identifiées dans la gestion des pratiques dès lors qu'il existe des structures complexes faisant intervenir des entités différentes ou des praticiens externes avec leur propre personnel. L'ASN a identifié des progrès dans le port des équipements de protection individuelle par les travailleurs et dans la désignation de PCR pour la radiologie interventionnelle. Néanmoins, des efforts restent à accomplir pour la mise en œuvre d'engagements pris à l'occasion de précédentes inspections. De même, des améliorations restent attendues sur le port effectif du dosimètre, plus spécifiquement au niveau des praticiens, et sur la formation à la radioprotection des travailleurs et des patients.

Médecine nucléaire

L'ASN a mené sept inspections en 2016 dans le domaine de la médecine nucléaire. Ces inspections mettent en évidence une progression lente de la prise en compte des règles de radioprotection. L'implication des PCR est un élément remarqué dans les améliorations apportées. Il n'en demeure pas moins que des progrès sont attendus essentiellement sur une définition plus précise du zonage

radiologique et sur la complétude des analyses de postes. Par ailleurs, la gestion des effluents liquides reste perfectible ainsi que la prise en compte des règles d'aménagement des installations, y compris sur des points élémentaires tels que la mise en œuvre d'une bonne dépression au niveau des hottes de manipulation des radioéléments. L'ASN note toutefois de manière positive que les centres sont engagés dans une démarche de suivi et d'optimisation des doses délivrées aux patients. Enfin, l'année 2016 a été marquée par le développement de l'activité de médecine nucléaire dans la région, avec la mise en service d'une nouvelle installation de tomographie par émission de positons à Bois-Bernard (Pas-de-Calais) et les travaux relatifs à un nouveau service de médecine nucléaire disposant également d'une installation de tomographie par émission de positons à l'hôpital de Dunkerque (Nord), service dont le fonctionnement clinique est prévu début 2017. On peut également souligner des demandes d'autorisation portant sur l'emploi de radioéléments nouveaux pour la région, tels que le lutécium-177 (traitement de tumeurs endocriniennes) et l'yttrium-190 en microsphères (traitement de tumeurs hépatiques).

Scanographie

Les inspections de l'ASN dans les installations de scanographie ont porté en 2016 sur neuf centres de la région Hauts-de-France. La situation relativement satisfaisante dans ce domaine a peu évolué depuis 2015. Au cours de ses actions de contrôle, l'ASN a mis en évidence que si les règles relatives à la radioprotection des travailleurs sont globalement appliquées, des points d'amélioration restent à mettre en œuvre, notamment en formalisant davantage les contrôles techniques de radioprotection, en accordant un temps suffisant aux PCR pour accomplir leurs missions, en renforçant les informations données au personnel d'entreprises extérieures et en rappelant aux médecins la nécessité de respecter les règles de radioprotection. Une plus grande traçabilité de la prise en compte du principe de justification des actes est par ailleurs requise. Enfin, l'ASN estime que des progrès sont accomplis en matière d'optimisation de la dose délivrée aux patients et que ces efforts doivent être poursuivis, notamment au niveau des protocoles pédiatriques.

1.3 La radioprotection dans les secteurs industriel, de la recherche et vétérinaire

Radiographie industrielle

En 2016, 12 inspections ont été réalisées dans le domaine de la radiographie industrielle. L'ASN constate une poursuite de l'amélioration de l'organisation de la radioprotection et du suivi des travailleurs au sein des entreprises. L'action de contrôle de l'ASN continue de

consister principalement en des inspections inopinées de nuit sur les chantiers, où des insuffisances sur le respect des règles de radioprotection, notamment en matière de définition, de signalisation et de contrôle de la zone d'opération sont encore relevées. Ces inspections ont mis également en évidence des contrôles perfectibles lors des rentrées de sources dans les gammagraphes, malgré plusieurs campagnes de rappel. En ce qui concerne les contrôles des agences, l'ASN a porté particulièrement son attention sur la conformité des enceintes de tir aux normes en vigueur.

Depuis 2009, l'ASN a mis en place, en partenariat avec la Direction régionale des entreprises, de la consommation, de la concurrence, du travail et de l'emploi (Direccte) et la Caisse d'assurance retraite et de la santé au travail (Carsat), une charte des bonnes pratiques en radiographie industrielle pour la région Hauts-de-France. L'objectif de cette charte est d'optimiser l'utilisation des rayonnements ionisants dans ce domaine d'activité ; elle est actuellement signée par 19 sociétés. L'ASN a organisé en 2016, en lien avec les partenaires de la charte, une action de sensibilisation des donneurs d'ordre, des prestataires et de leurs radiologues, autour des évolutions réglementaires envisagées en matière de radiologie industrielle et de sécurité des sources. Ce séminaire a réuni environ 80 participants au Palais de l'univers et des sciences de Cappelle-la-Grande.

Universités et laboratoires ou centres de recherche

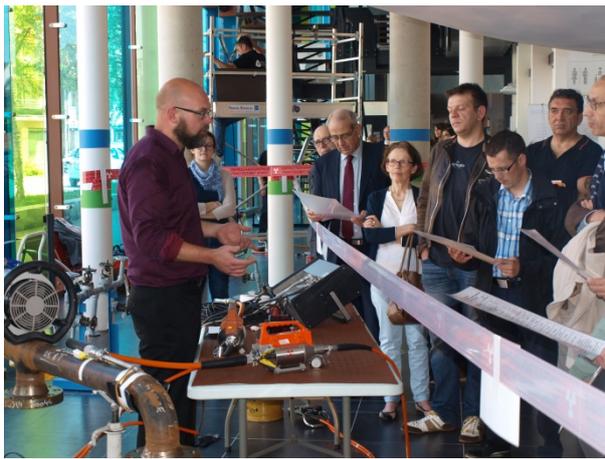
L'ASN contrôle les 36 unités de recherche de la région Hauts-de-France. Ces unités utilisent une grande hétérogénéité de sources de rayonnements ionisants (sources scellées, non scellées, générateurs électriques). Les missions de contrôle de l'ASN ont conduit à réaliser cinq inspections en 2016, notamment sur les thèmes de la radioprotection des travailleurs, de la gestion des sources et des déchets radioactifs. L'ASN estime que ces unités de recherche améliorent depuis plusieurs années leur prise en compte des règles de radioprotection. Toutefois, la découverte et la gestion des sources radioactives ainsi que les démarches d'évacuation des sources et des déchets radioactifs entreposés dans certaines universités restent toujours des sujets d'actualité.

Vétérinaires

Dans la continuité de campagnes d'évaluation de la situation réglementaire des cliniques vétérinaires des départements de l'Aisne et du Pas-de-Calais, l'ASN a réalisé en 2016 une opération ponctuelle de contrôles de 23 établissements de soins vétérinaires sur les 180 structures que comptent ces départements. Compte tenu des faibles enjeux radiologiques, cette activité ne fait pas

l'objet d'un contrôle systématique et périodique de terrain.

Ces inspections ont révélé, par rapport à la situation rencontrée lors des inspections de 2010 et 2011, une meilleure prise en compte de la conformité administrative des installations ainsi qu'une nette amélioration de l'évaluation des risques effectuée par les établissements et des progrès dans la réalisation des contrôles techniques externes de radioprotection par un organisme agréé. De ce point de vue, il y a lieu de noter que l'annonce des inspections a eu un effet positif sur la mobilisation des responsables des structures concernées. Toutefois, l'ASN a identifié certains manquements relatifs au document attestant de la conformité des installations de radiologie à la norme NF C 15-160, au respect de la périodicité séparant deux contrôles techniques externes de radioprotection et du délai de trois ans concernant les renouvellements de formation à la radioprotection des travailleurs pour les personnels exposés. L'absence de prise en compte de l'exposition des extrémités et du cristallin dans les études de poste est également fréquente.



**Séminaire « radioprotection en industrie »
Le 23 juin 2016 à Cappelle-la-Grande**

Détecteurs de plomb dans les peintures

Dans les départements de l'Aisne et de l'Oise, une campagne d'information auprès des détenteurs de détecteurs de plomb dans les peintures (fluorescence X à l'aide d'une source scellée de matière radioactive) a été reconduite en 2016. Sur la base d'une enquête documentaire, ce type d'action vise en particulier à identifier les éventuelles dérives et mieux prendre en

compte les obligations liées à la cessation d'activité qui nécessite la reprise des sources par les fournisseurs. En 2016, compte tenu de l'échéance quinquennale de leur autorisation, 80 établissements ont été répertoriés et ont fait l'objet de cette enquête. Leur situation est régulière ou en voie de l'être.

1.4 La sûreté nucléaire et la radioprotection du transport de substances radioactives

En 2016, l'ASN a mené neuf inspections concernant les transports de substances radioactives. Ces inspections n'ont pas mis en évidence d'écart important à la réglementation, même si l'ASN a identifié une certaine méconnaissance des acteurs de terrains, hors INB, concernant leur exposition radiologique.

Dans le domaine du nucléaire de proximité, les inspections ont notamment été menées dans deux services de médecine nucléaire et dans une société de contrôle technique.

2. Éléments complémentaires

2.1 L'action d'information du public

Conférences de presse

L'ASN a tenu, en 2016, deux conférences de presse portant sur l'état de la sûreté nucléaire et de la radioprotection à Lille et à Dunkerque.

Travaux avec les CLI

L'ASN a régulièrement présenté aux CLI de la Somanu à Maubeuge et de la centrale de Gravelines les dossiers en cours dans les deux installations nucléaires. En particulier, la CLI de Gravelines a été informée des anomalies de concentration élevée en carbone affectant les générateurs de vapeur des réacteurs 2 et 4 et des irrégularités de fabrication affectant l'un des générateurs de vapeur neufs qui devaient être installés sur le réacteur 5.

Conformément aux dispositions introduites par la loi TECV, les CLI de Gravelines et de la Somanu ont chacune organisé en décembre 2016 une réunion publique portant respectivement sur l'organisation de crise et les mesures de protection des populations.

Autres actions d'information pour le public

L'ASN a contribué à la journée d'information sur le thème du démantèlement organisée, le 11 octobre 2016, à l'université de Lille par l'association Environnement et développement alternatif. Elle a également participé aux 7es Assises nationales des risques technologiques qui se sont tenues le 13 octobre 2016 à Douai.

Rencontre professionnelle

L'ASN a organisé, le 23 juin 2016, un séminaire à destination des professionnels de la région Hauts-de-France et des régions limitrophes qui interviennent dans le domaine de la radiographie industrielle. Les présentations et les échanges ont été l'occasion d'aborder les différentes thématiques permettant de mieux garantir la protection des populations et des travailleurs au travers notamment :

- des évolutions réglementaires du code du travail et du code de la santé public, y compris les nouvelles dispositions en matière de sécurité des sources ;
- de la recherche de méthodes de contrôles non destructifs alternatifs ;
- des actions de la médecine du travail ;
- de la diffusion de bonnes pratiques ;
- d'une réflexion sur le nécessaire dialogue entre donneurs d'ordres et entreprises prestataires.

2.2 L'action internationale

Dans le cadre des échanges internationaux, huit inspections conjointes ont été réalisées avec l'AFCN,

l'autorité de sûreté nucléaire belge, et son appui technique (BEL V), avec l'ONR (Office for Nuclear Regulation), l'autorité de sûreté nucléaire de Grande Bretagne et avec l'ANVS, l'autorité de sûreté néerlandaise. Ces inspections, dont six ont été réalisées dans la centrale de Gravelines, portaient sur les thèmes de la radioprotection, de l'incendie, du transport ou des déchets.

2.3 Les autres faits marquants

La division de Lille participe à la déclinaison du Plan national de réponse à un accident nucléaire ou radiologique majeur. Six réunions ont été organisées en 2016 pour décliner les fiches nationales au niveau zonal (70 % des fiches déclinées).

Au titre de la prévention des risques majeurs, l'ASN a apporté son soutien à la préfecture du Nord pour la préparation et le suivi de la campagne de distribution de comprimés d'iode dans les 14 communes du Nord et du Pas-de-Calais concernées au regard du PPI de la centrale de Gravelines.

Enfin, la division apporte son appui au préfet pour la mise à jour de ce PPI avec une première réunion de travail qui s'est tenue en décembre 2016.

3. Perspectives 2017

Réforme territoriale

La division de Lille travaillera en 2017 en étroite collaboration avec la division de Châlons-en-Champagne de l'ASN pour prendre en charge le contrôle des établissements de l'ancienne région Picardie à l'échéance du 1^{er} janvier 2018.

Centrale nucléaire de Gravelines

L'ASN procèdera à la mise à jour des prescriptions encadrant les rejets d'effluents liquides et gazeux du site nucléaire de Gravelines.

L'ASN terminera l'instruction du dossier de poursuite de fonctionnement du réacteur 3 et veillera à ce que les améliorations de sûreté (tenue au séisme, protection contre les risques d'explosion...) prescrites à la suite de ce réexamen soient effectivement réalisées.

Radioprotection

L'ASN maintient ses priorités d'inspection en radiothérapie et en imagerie interventionnelle. Dans ces deux domaines, l'ASN veillera au renforcement de l'analyse préalable des risques associés tant aux changements de technologie qu'aux changements organisationnels, et portera une attention particulière à l'adéquation des ressources humaines. En imagerie interventionnelle, l'optimisation des doses reçues par les patients d'une part, et par les professionnels, notamment au niveau du cristallin, d'autre part, reste l'objectif majeur.

L'ASN considère que l'essor des nouvelles techniques d'imagerie nécessite de renforcer la formation initiale et continue de l'ensemble du corps médical à la radioprotection.

**L'ASN,
AUTORITE ADMINISTRATIVE INDEPENDANTE**

L'AUTORITE DE SURETE NUCLEAIRE

L'Autorité de sûreté nucléaire (ASN), Autorité administrative indépendante créée par la loi n°2006-686 du 13 juin 2006 relative à la transparence et à la sécurité en matière nucléaire (dite « loi TSN »), est chargée de contrôler les activités nucléaires civiles en France.

L'ASN assure, au nom de l'État, le contrôle de la sûreté nucléaire et de la radioprotection en France pour protéger les travailleurs, les patients, le public et l'environnement des risques liés aux activités nucléaires. Elle contribue à l'information des citoyens.

Quelques chiffres clés :

- 483 agents, dont 216 dans les 11 divisions territoriales de l'ASN,
- 294 inspecteurs,
- 82% de cadres,
- Des profils et des compétences variés : ingénieurs, médecins, pharmaciens, juristes, personnels administratifs,
- Plus de 80 millions d'euros de budget annuel, dont près de 42 millions d'euros en dépenses de personnel,
- 85 millions d'euros par an consacrés aux expertises techniques.
- Près de 400 chercheurs, experts et collaborateurs de l'Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire (IRSN) au titre de l'appui technique de l'ASN, sur les 1700 salariés que compte l'Institut.

Le collège des commissaires de l'ASN

A l'image d'autres Autorités administratives indépendantes en France ou de ses homologues à l'étranger, l'ASN est dirigée par un collège qui définit la politique générale de l'ASN en matière de sûreté nucléaire et de radioprotection.

Le collège de l'ASN est constitué des **5 commissaires** suivants, nommés par décret :

- M. Pierre-Franck CHEVET, Président ;
- Mme Sylvie CADET-MERCIER ;
- M. Philippe CHAUMET-RIFFAUD ;
- Mme Lydie EVRARD ;
- Mme Margot TIRMARCHE.

Les commissaires exercent leurs fonctions en toute impartialité sans recevoir d'instruction du gouvernement, ni d'aucune autre personne ou institution. Ils exercent leurs fonctions à plein temps ; ils sont irrévocables et leur mandat de 6 ans n'est pas reconductible.



De gauche à droite : M. Tirmarche , P.-F. Chevet ; L. Evrard ; S. Cadet-Mercier et P. Chaumet-Riffaud

Les missions de l'ASN

Réglementer

L'ASN contribue à l'élaboration de la réglementation, en donnant son avis au Gouvernement sur les projets de décret et d'arrêté ministériel ou en prenant des décisions réglementaires à caractère technique. L'ASN s'assure que la réglementation est claire, accessible et proportionnée aux enjeux de sûreté.

Autoriser

L'ASN instruit l'ensemble des demandes d'autorisation individuelles des installations et activités. Elle peut accorder toutes les autorisations, à l'exception des autorisations majeures des installations nucléaires de base telles que la création et le démantèlement.

Contrôler

L'ASN vérifie le respect des règles et des prescriptions auxquelles sont soumises les installations ou activités entrant dans son champ de compétences. Depuis la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte du 17 août 2015, les missions de l'ASN s'étendent au contrôle de la sécurité des sources radioactives contre les actes de malveillance. L'inspection représente l'activité de contrôle principale de l'ASN. Près de 2 000 inspections sont ainsi réalisées chaque année dans les domaines de la sûreté nucléaire et de la radioprotection.

L'ASN dispose de pouvoirs d'injonction et de sanction gradués (mise en demeure, amendes administratives, astreintes journalières, possibilité de procéder à des saisies, prélèvements ou consignations...). Les sanctions de l'ASN seront mises en œuvre par une commission des sanctions en son sein afin de respecter le principe de séparation des fonctions d'instruction et de jugement.

Informier

L'ASN informe le public et les parties prenantes (associations de protection de l'environnement, commissions locales d'information, médias...) de son activité et de l'état de la sûreté nucléaire et de la radioprotection en France.

Le site Internet www.asn.fr et la revue Contrôle sont les modes d'information privilégiés de l'ASN.

L'ASN soutient l'action des commissions locales d'information placées auprès des installations nucléaires en faveur de la transparence.

En cas de situation d'urgence

L'ASN contrôle les opérations de mise en sûreté de l'installation prises par l'exploitant. Elle informe le public de la situation. L'ASN assiste le Gouvernement. En particulier, elle adresse aux autorités compétentes ses recommandations sur les mesures à prendre au titre de la sécurité civile.

Une expertise technique diversifiée

Pour prendre ses décisions, l'ASN s'appuie sur des expertises techniques extérieures, notamment celles de l'IRSN.

L'ASN sollicite également les avis et les recommandations de sept « groupes permanents d'experts », placés auprès d'elle et provenant d'horizons scientifiques et techniques divers.

L'ASN s'appuie sur son comité scientifique pour examiner les orientations sur la recherche dans les domaines de la sûreté nucléaire et de la radioprotection.

Le dispositif français de contrôle de la sûreté nucléaire et de la radioprotection

La France dispose d'un système dual composé de l'ASN, autorité administrative indépendante et de l'IRSN, établissement public. L'ASN participe à l'élaboration de la réglementation de la sûreté nucléaire et de la radioprotection. Elle autorise et contrôle les installations, et dispose de pouvoirs de sanction.

L'IRSN est l'expert en matière de sûreté nucléaire, de radioprotection, de prévention et de lutte contre les actes de malveillance. Il réalise des expertises pour le compte de l'ASN qui s'appuient sur ses activités de recherche.

En cas de situation d'urgence radiologique, l'ASN s'assure du bien-fondé des dispositions prises par l'exploitant, conseille le Gouvernement et participe à la diffusion de l'information du public. L'ASN est l'autorité compétente dans le cadre des conventions internationales.

L'IRSN participe à la gestion de crise au niveau national, notamment pour évaluer la situation, et au niveau local à l'aide de cellules mobiles de mesure.

Afin de garantir l'adéquation de la capacité d'expertise de l'IRSN avec ses besoins, l'ASN oriente les choix stratégiques relatifs à l'appui technique que lui apporte l'IRSN. Le président de l'ASN est membre du conseil d'administration de l'Institut.

Toute l'actualité de la sûreté nucléaire et de la radioprotection en France

Les lettres de suite d'inspection, les avis d'incidents, les avis des groupes permanents d'experts, les notes d'information et les communiqués de presse, Le rapport de l'ASN sur l'état de la sûreté nucléaire et de la radioprotection, la revue Contrôle... sont disponibles sur : www.asn.fr.

L'ASN est également présente sur les réseaux sociaux : Twitter, Facebook, LinkedIn et Dailymotion.

Le centre d'information du public et l'exposition ASN / IRSN

Depuis 2004, le centre accueille les visiteurs, les accompagne dans leurs recherches, propose la consultation de plus de 4 000 documents relatifs à la sûreté nucléaire et à la radioprotection, et répond aux sollicitations des différents publics : particuliers, professionnels, étudiants, associations...

Le centre d'information accueille également des expositions temporaires sur la sûreté nucléaire et la radioprotection, gratuites et ouvertes à tous.

L'ASN et l'IRSN ont créé conjointement une exposition itinérante ayant pour objectif de développer la culture du risque nucléaire des citoyens. L'exposition, composée de dix modules, est constituée de panneaux explicatifs et de films documentaires pour découvrir les principes et les effets de la radioactivité, apprendre le fonctionnement des centrales nucléaires et la façon dont elles sont contrôlées. Elle est mise à la disposition des commissions locales d'information placées auprès des centrales nucléaires, des collectivités territoriales et des établissements scolaires.